



Département
des Landes

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251210-DGAS_DES_25_02-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGA des Solidarités
Secrétariat Général
Réf : DGAS-DES-2025-02

ARRETE

PORANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE CASTILLON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L315-10 et suivants et R315-6 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental des Landes du 24 mai 1991 décidant de prendre en charge et d'ériger en établissement public la Maison d'Enfants à Caractère Social et Médico social Castillon à Tarnos ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental des Landes du 1^{er} mars 1992 créant l'établissement public « Maison d'enfants à Caractère Social et Médico social « Castillon » à Tarnos ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Landes n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021, portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental des Landes n° M-2/1 du 21 novembre 2025, portant désignation des représentants du Conseil départemental au Conseil d'Administration de la MECS de Castillon, aux titres de la collectivité de rattachement et des départements supportant les frais de prise en charge des personnes accueillies,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental des Landes n° SA-DES21/28-160 du 27 novembre 2025, portant désignation de Madame Sylvie BERGEROO pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental, Président de droit du Conseil d'administration de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Castillon à Tarnos,

Sur proposition du Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités,

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté du Président du Conseil départemental pour le même objet en date du 19 avril 2021 est abrogé.



Article 2 : Le Conseil d'Administration de l'établissement public départemental de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Castillon » à Tarnos est composé comme suit :

- *conformément à l'arrêté n° SA-DES21/28-160* - Le Président du Conseil départemental, Président de droit du Conseil d'administration, ou sa représentante : Madame Sylvie BERGEROO, Conseillère départementale des Landes
- *conformément à la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental des Landes n° M-2/1 du 21 novembre 2025* - Deux représentants de la collectivité de rattachement :
 - Madame Agathe BOURRETERE, Conseillère départementale des Landes
 - Madame Eva BELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes
- *conformément à la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental des Landes n° M-2/1 du 21 novembre 2025* - Trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies :
 - Monsieur Louis GALDOS, Conseiller départemental des Landes
 - Monsieur Jean Luc LESPADE, Conseiller départemental des Landes
 - *Poste à pourvoir*
- Un représentant de la commune d'implantation :
 - Madame Fabienne DARAMBIDE, Conseillère municipale de la ville de Tarnos
- Deux représentants des usagers :
 - Monsieur Michel POCHAT, Secrétaire ADEPAPE 40
 - Madame Nadège GOULET, Conseillère en économie sociale et familiale ADEPAPE 40.
- Deux représentants du personnel de l'établissement :
 - Madame Nina BRIAND, Educatrice spécialisée
 - Madame Lila BALHADERE, Psychologue
- Deux personnalités qualifiées :
 - Madame Mirentxu GAICOTCHEA, Educatrice spécialisée au Foyer des Jeunes Travailleurs de Bayonne
 - Monsieur Didier DE GREGORIO, Psychologue clinicien

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil départemental et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le

10 DEC. 2025

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental